Ville de Béthune

COMMERCE

Livraison à domicile : la Ville propose une pour permettre aux commerçants de se la

Le 14 décembre dernier, lors du Conseil Municipal, la Municipalité a voté un nouveau dispositif d'ai permettre la mise en place d'un service de livraison à domicile.

Publié le 22 décembre 2020

Un premier plan de relance de 680 000€ pour soutenir le tiss local

SOURD OU MALENT
1 CLIC

La crise sanitaire éprouve durement et durablement le monde économique. En effet, beaucoup d'entreprises, commerces et professions libérales ont du cesser leur activité, une première fois en mars, puis plus récemment fin octobre. Afin de soutenir le tissu économique local, un plan de relance de 680 000€ avait été initié par la Ville de Béthune (aides directes, prêts d'honneur, exonérations des droits de terrasse...). Parallèlement, d'autres actions ont été menées pour accompagner les commerçants et artisans. Ainsi, le 9 novembre dernier, la version 2.0 de l'application mobile Béthune Shop a été lancée, offrant de nouvelles fonctionnalités pour développer les liens entre les enseignes et les consommateurs (voir page 16 et 17). Cela a permis à certains commerces de développer le click and collect.

Aide à la mise en place de la livraison à domicile : une subvention et un bonus écologique...

Certains commerçants se sont déjà lancés dans la livraison à domicile. C'est le cas tout particulièrement de quelques restaurateurs qui ont ainsi pu maintenir leur activité durant le confinement. Par ailleurs, même si le contexte sanitaire incite à la mise en place de ce type de dispositif, il est fort probable qu'une fois la crise Covid-19 surmontée, ce service perdure puisqu'il va de pair avec l'évolution de nos modes de vie et de consommation.

De fait, afin d'accompagner celles et ceux qui souhaitent se lancer dans la livraison à domicile, la Municipalité a souhaité proposer une nouvelle aide directe aux commerçants béthunois. L'aide consiste en l'octroi d'une aide forfaitaire de 500€ pour tout commerce souhaitant mettre en place un service de livraison à domicile, avec un bonus complémentaire de 200€ pour ceux qui optent pour un mode de livraison respectueux de l'environnement (vélo, vélo électrique...).

Les professionnels béthunois ont jusqu'au 31 janvier pour solliciter cette subvention auprès du service Commerce de la Ville de Béthune. Les demandes seront examinées par un comité d'agrément.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service Commerce de la Ville de Béthune : commerce@ville-bethune.fr / 03 21 63 00 00.